

# CSE - Les missions Santé et Sécurité des Membres du Comité Social et Économique

Formation des membres du CSE répondant aux exigences du Code du Travail (articles R2315-9 à R2315-22)

## Durée :

5 jours : nouveaux élus du CSE  
3 jours : membres réélus du CSE

## Délais d'accès :

Moirans : Les 10, 11, 12 puis 17 et 18 mars 2025 ; Les 8, 9 puis 15, 16, 17 septembre 2025

## Éligibilité :

Plan de développement des compétences  
Possibilité de financement par les OPCO pour les entreprises de moins de 50 salariés (article R6332-40 du Code du Travail)

## Délais d'accès :

entrée permanente suivant les disponibilités

## Prix :

1 250 €HT/personne pour la formation des nouveaux membres élus (5j) - 750 €HT/personne pour les membres réélus (3j)

## Organisation :

Interentreprises, Intra-entreprise

## Public :

- Membre du CSE
- Membre de la Commission Santé Sécurité au Travail du CSE

## Prérequis :

Aucun

## Conditions d'admission :

Sur inscription

## Validation :

Attestation de formation

## Les +

### de la formation

- Une formation axée sur la pratique et le partage d'expériences
- Une formation qui tient compte de la jurisprudence et de la réactualisation de la réglementation

## Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation construite sur des mises en situation et des études de cas pratiques.

Outils : support théorique complet fourni en format numérique

## Intervenants :

- Tous nos formateurs sont issus du secteur industriel et agréés IPRP par la DREETS
- Recrutement et évaluation annuelle des intervenants selon notre processus qualité

## OBJECTIFS

### À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Exercer les missions hygiène, santé et sécurité selon les règles de fonctionnement prévues par la loi
- Analyser les conditions de travail et les risques professionnels
- Analyser les accidents du travail et les incidents et formuler des actions d'amélioration
- Communiquer avec les acteurs externes, la direction, les autres salariés pour promouvoir la prévention

## PROGRAMME

### Exercer les missions hygiène, santé et conditions de travail selon les règles de fonctionnement prévues par la loi :

- Vision d'ensemble des rôles et missions générales du CSE
- Les moyens, les droits et les obligations des membres
- Les relations avec les acteurs internes et externes de la prévention
- Les cas particuliers
- L'étendue des missions du CSE en hygiène, santé et sécurité au travail
  - Le respect des obligations d'hygiène, de santé et de sécurité
  - Le suivi les accidents et les maladies professionnelles
  - L'organisation des visites périodiques du CSE
  - La gestion des situations exceptionnelles
  - Le suivi de la politique de prévention de l'employeur

### Analyser les conditions de travail et les risques professionnels :

- L'évaluation des risques professionnels et le document unique, facteurs de risques spécifiques
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels

### Analyser les conditions de travail et les risques professionnels et formuler des actions d'amélioration

- L'enquête du CSE, apprentissage de la méthode de l'arbre des causes: recueil des faits, construction de l'arbre
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

### Communiquer avec les acteurs externes, la direction, les autres salariés pour promouvoir la prévention

- Les informations en hygiène, santé sécurité obligatoires de la direction vers le CSE
- Les consultations obligatoires en santé sécurité du CSE (dont le bilan et le programme annuels de l'employeur)
- Le CSE, moteur de la prévention : la promotion du rôle de l'instance, la promotion de la prévention
- La communication hygiène santé sécurité envers les salariés : légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
- La veille réglementaire et technologique : se tenir informé (les sites Internet pertinents)

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Évaluation par des exercices pratiques et QCM
- Une attestation des acquis sera remise à la fin du stage

# CSE - Les missions Santé et Sécurité des Membres du Comité Social et Économique

Formation des membres du CSE répondant aux exigences du Code du Travail (articles R2315-9 à R2315-22)

## ET APRÈS ? POURSUITE DE PARCOURS DE FORMATION

- CSE – Le fonctionnement et les attributions des membres du Comité Sociale et Economique
- Formations issues du dispositif APRODEM : arbre des causes, RPS, gestions des entreprises extérieures....
- « Le référent SSE » - Cycle 1 de l'Ecole de Prévention Santé Sécurité Environnement de l'UIMM